

19 avril 2026



Emmanuel Kossi Amegnito

Régression des droits humains dans les démocraties libérales: une crise de légitimité du modèle occidental



Photo 1 : *Black_Lives_Matter_Vienna_2020-06-04, Wikimedia Commons (CC BY-SA)*

Introduction

Pendant des décennies, le modèle démocratique occidental s'est imposé comme l'archétype de la protection des libertés et de l'État de droit. On a longtemps cru, sur le papier comme dans les institutions, que les régimes libéraux étaient par nature les meilleurs gardiens des droits humains, capables de gérer les crises sécuritaires sans renier leurs fondements (Dahl, 1971 ; Rawls, 1993). Mais aujourd'hui, ce récit idéalisé se heurte à une réalité plus sombre : la montée en puissance des forces de police, l'extension continue des pouvoirs exécutifs en matière de sécurité, et des discriminations systémiques qui persistent en dépit des principes affichés.

Des violences policières récurrentes, des politiques migratoires brutales, avec leur cortège de séparations familiales et de détentions arbitraires, ou encore l'érosion des libertés civiles au nom de la lutte antiterroriste ou de l'ordre public : autant de signes qui nous obligent à reconsidérer la démocratie libérale à l'aune d'un possible recul démocratique (Bermeo, 2016). L'enjeu, ici, est de comprendre comment la démocratie peut peu à peu se défaire elle-même, minée par les instruments juridiques et sécuritaires qu'elle a pourtant créés pour se protéger.

1. Théories et cadres conceptuels : backsliding démocratique et exception juridique

1.1 Backsliding démocratique : une définition analytique approfondie

On parle souvent de recul démocratique pour décrire un lent déclin des principes et des institutions qui fondent une démocratie. Ce phénomène se traduit concrètement par une restriction des libertés, un affaiblissement de l'État de droit et une érosion des mécanismes qui permettent de tenir les gouvernants pour responsables (Bermeo, 2016 ; Levitsky & Ziblatt, 2018). À la différence d'un coup d'État brutal, il s'agit d'un processus insidieux, qui avance souvent par petites touches, via des réformes juridiques en apparence légales, mais qui sapent en réalité l'esprit même de la démocratie.

1.2 L'exception comme paradigme sécuritaire dans les démocraties libérales

La théorie de l'état d'exception, développée par Giorgio Agamben (2005), nous offre une clé de lecture puissante. Elle nous invite à voir l'exception non comme un accident temporaire, mais comme un véritable paradigme de gouvernement. Agamben montre comment l'état d'exception crée une zone grise, un espace ambigu où le droit est à la fois suspendu et maintenu. Dans cet entre-deux, des individus se retrouvent exposés, privés de protections concrètes sans être pourtant exclus de l'ordre légal.

2. Cas des États-Unis : zones de tension structurelle entre sécurité et droits humains

Aux États-Unis, l'érosion des droits humains ne prend pas la forme d'une rupture brutale avec l'ordre démocratique. Elle s'opère plutôt dans la tension permanente entre la sécurité nationale, un héritage historique lourd et des principes juridiques parfois fragilisés. Cette tension est particulièrement palpable dans trois domaines : le maintien de l'ordre, la politique migratoire et la gestion des crises.

2.1 Violences policières et justice raciale : un dysfonctionnement systémique

Les violences policières qui frappent de manière disproportionnée les minorités raciales ne sont pas des accidents isolés. Elles sont le symptôme d'un dysfonctionnement systémique, profondément ancré dans l'histoire américaine. Les chiffres sont sans appel : les Afro-Américains sont bien plus souvent contrôlés, arrêtés, et victimes de violences mortelles que les citoyens blancs, et ce, indépendamment des statistiques criminelles (Edwards, Lee & Esposito, 2019).

2.2 Politique migratoire et détentions : les droits suspendus

La frontière américaine est devenue un laboratoire où les droits fondamentaux sont suspendus au nom de la sécurité. Séparations de familles, détentions prolongées sans jugement, centres de rétention surpeuplés : ces pratiques illustrent une mise entre parenthèses des garanties juridiques les plus élémentaires.

Comme l'analyse Golash-Boza (2015), le migrant y est systématiquement présenté comme une menace, justifiant son exclusion du cadre légal normal. Une ligne normative stricte sépare le citoyen, protégé, du non-citoyen, placé dans un vide juridique proche de ce que le philosophe Giorgio Agamben appelle une « vie nue ».



Photo 2: Yongah Hill Immigration Detention Centre 25-06-2012, DIAC Images

2.3 L'état d'urgence permanent : un nouvel équilibre entre sécurité et libertés

La réponse américaine aux attentats du 11 septembre a profondément remodelé le paysage sécuritaire. Avec le *Patriot Act* et l'élargissement des prérogatives de la NSA, la frontière entre la sécurité nationale et les libertés individuelles a été redéfinie, souvent au détriment de ces dernières. Ces mesures ont instauré une surveillance de masse souvent exempte de contrôle judiciaire strict, rognant le droit à la vie privée et compliquant les recours légaux.

3. Les répercussions internationales : l'affaiblissement de l'exemple démocratique

Le recul des droits humains dans les démocraties libérales n'est pas qu'un problème interne. Il a des conséquences systémiques, affaiblissant la capacité des pays occidentaux à promouvoir et légitimer

un ordre international fondé sur ces mêmes droits. Cette dynamique alimente une reconfiguration du paysage normatif mondial, où différents modèles politiques entrent en concurrence.

3.1 Le discrédit de la diplomatie des droits humains

Historiquement, la promotion des droits humains par l'Occident reposait sur deux piliers : des moyens matériels (aide, sanctions) et une autorité morale tirée de l'exemplarité. Quand ces mêmes pays voient leurs propres violations documentées et répétées, cette autorité s'effrite.

Comme le souligne Ian Manners (2002) avec le concept de « puissance normative », l'influence repose moins sur la force que sur la crédibilité. Des pratiques illibérales – détentions arbitraires, violences policières, surveillance généralisée – offrent aux régimes autoritaires un argument imparable pour dénoncer l'hypocrisie occidentale et présenter les droits humains comme un simple outil de domination.

3.2 La banalisation mondiale des pratiques d'exception

Au-delà du discrédit, il y a un effet plus pernicieux : la normalisation à l'échelle globale de mesures sécuritaires extrêmes. En tant qu'acteurs centraux du système international, les démocraties occidentales définissent implicitement ce qui est « acceptable ».

Leurs politiques – surveillance de masse, états d'urgence prolongés, catégorisation de populations « à risque » – deviennent des précédents que d'autres gouvernements invoquent. Comme l'observe Simmons (2009), les normes circulent aussi par justification stratégique : des régimes autoritaires ou hybrides s'appuient sur l'exemple occidental pour légitimer leurs propres restrictions des libertés.

3.3 La recomposition d'un ordre international fragmenté

Ces dynamiques alimentent une recomposition plus large de l'ordre international libéral. Comme le montrent Acharya (2014) ou Zürn (2018), le multilatéralisme est de plus en plus marqué par une fragmentation normative, où plusieurs visions de la souveraineté, de la sécurité et des droits humains coexistent sans hiérarchie claire.

Conclusion

L'exemple américain montre que même les démocraties libérales peuvent voir reculer les droits humains. Ce phénomène s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs : des politiques sécuritaires internes, des inégalités profondément ancrées et la banalisation de mesures juridiques d'exception. Il ne s'agit pas d'une simple défaillance passagère, mais bien d'un processus qui interroge la capacité de ces régimes à rester fidèles à leurs valeurs fondamentales. Pour renforcer la résilience démocratique, il est crucial de bien saisir ces mécanismes, afin de repenser en profondeur les cadres institutionnels et les normes.

Liens externes:

Acharya, A. (2014). *The End of American World Order*. Polity Press.

Agamben, G. (2005). *State of Exception*. University of Chicago Press.

Alexander, M. (2010). *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*. The New Press.

Bermeo, N. (2016). On democratic backsliding. *Journal of Democracy*, 27(1), 5–19. <https://doi.org/10.1353/jod.2016.0012>

Bigo, D. (2006). Globalized (in)security: The field and the ban-opticon. In D. Bigo & A. Tsoukala (Eds.), *Terror, insecurity and liberty: Illiberal practices of liberal regimes* (pp. 5–49). Routledge.

Cole, D. (2018). *Engines of Liberty: The Power of Citizen Activists to Make Constitutional Law*. Basic Books.

Dahl, R. A. (1971). *Polyarchy: Participation and Opposition*. Yale University Press.

Edwards, F., Lee, H., & Esposito, M. (2019). Risk of being killed by police use of force in the United States by age, race–ethnicity, and sex. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(34), 16793–16798. <https://doi.org/10.1073/pnas.1821204116>

Fassin, D. (2018). *Life: A Critical User's Manual*. Polity Press.

Golash-Boza, T. (2015). *Deported: Immigrant Policing, Disposable Labor and Global Capitalism*. NYU Press.

Levitsky, S., & Ziblatt, D. (2018). *How Democracies Die*. Crown.

Manners, I. (2002). Normative power Europe: A contradiction in terms? *Journal of Common Market Studies*, 40(2), 235–258. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00353>